

**Décision n° 2017-201 du 28 juillet 2017
portant nomination aux fonctions de responsabilité
rattachées au directeur de la direction territoriale Ile-de-France**

Le directeur de la direction territoriale Ile-de-France du Cerema,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 17 janvier 2014 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la délibération n° 2015-38 du conseil d'administration du Cerema fixant l'organisation générale de l'établissement et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2014-135 du 11 février 2014 portant nomination des membres du comité de direction et des responsables du siège du Cerema ;

Vu la décision n° 2016-143 du 11 mai 2016 portant organisation de la direction territoriale Ile-de-France et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2016-278 du 8 septembre 2016 donnant délégation de signature aux directeurs des directions techniques ou territoriales en matière de nomination aux fonctions de responsabilité ;

Après avis du directeur général ;

décide

Article 1

Monsieur Jean Gaber est nommé directeur-adjoint de la direction territoriale Ile-de-France.

Article 2

Madame Chrystèle Bréat est nommée chargée de mission auprès du directeur, chef de la mission Qualité.

Article 3

Sont nommés directeurs de département :

- Monsieur Frédéric Fabre, directeur du département Mobilité,
- Monsieur Jean Gaber, directeur du département Ville durable par intérim,
- Monsieur Alain Goergen, directeur du département Infrastructures durables,
- Madame Cécile Maurel, directrice du département Géosciences et risques.

Article 4

Est nommé directeur de laboratoire :

- Monsieur Alexandre Pavoine, directeur du laboratoire Eco-matériaux.

Article 5

Monsieur Georges Borrás est nommé secrétaire général.

Article 6

La présente décision abroge la décision n° 2017-126 du 4 mai 2017.

Article 7

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Paris, le 28 juillet 2017

Le directeur

Signé

Emmanuel Neuville